

# L'ESSENTIEL, C'EST LE GROUPE

**La spécificité des Equipes Populaires est de rassembler des citoyens à l'échelon local, dans la proximité, en prônant des valeurs d'égalité. Si les formes varient, le principe du travail en groupe est et reste fondamental. Il est un lieu d'échange, d'émancipation individuelle et de construction d'un savoir collectif.**

Si vous fréquentez quelque peu les Equipes Populaires, vous avez certainement déjà entendu cette petite maxime « L'essentiel c'est le groupe ! ». Nous l'avons encore réaffirmé lors de la réécriture de nos orientations en 2017. Il est cependant loin le temps où les groupes avaient tous la même forme et le même type de fonctionnement, celui d'une « équipe » qui se réunit à tour de rôle chez un de ses membres pour débattre d'un sujet d'actualité ou d'un thème lié à la réalité de vie de chacun.

Aujourd'hui les groupes et projets menés au sein du mouvement prennent des formes multiples, touchent un public diversifié, ont des temporalités variées et s'organisent régulièrement en partenariat avec d'autres structures. Entre groupes à thème, démarches créatives, expérimentations par le « faire soi-même » et organisation de débats publics, la diversité est de mise.

Le groupe est le lieu d'échange et de construction d'un savoir collectif, où se vit et se construit dans la durée une émancipation individuelle mais aussi et surtout collective. Il permet à chacun d'exprimer son avis, d'échanger et de partager dans le respect des idées de chacun, de découvrir, comprendre, expliquer, accepter la complexité du débat et d'y prendre part activement en tant que citoyen.

## **Des groupes à thèmes prioritaires**

Il n'est pas rare qu'un groupe ou une initiative se construise au départ d'un thème, d'une problématique précise. Ainsi, les groupes d'achats collectifs se sont construits au départ de l'enjeu de l'accès à une alimentation saine et durable pour tous. Les ateliers « question logement », eux, se mettent en place pour répondre aux questions de nombreux locataires sur leurs droits et devoirs mais visent aussi à construire des revendications communes pour faciliter l'accès à un logement décent pour tous...

## **Des démarches créatives**

Les initiatives de théâtre-action, les ateliers de rédaction et de création d'histoires digitales, d'écriture de contes, de conception de jeux de société... sont autant de manières de faire de l'éducation permanente autrement que par des réunions classiques. Ici, c'est par et grâce à la créativité que se libère la parole. L'avantage de ces formes créatives est qu'elles permettent



facilement d'aller vers le grand public et donc de faire connaître le travail réalisé, de confronter les réflexions du groupe et de susciter le débat public.

Comme dirait notre président Guillaume Lohest, « Proximité – Citoyenneté – Egalité » sont trois mots en « té » qui résument à l'extrême la démarche déployée au quotidien par le mouvement. J'aurais envie de compléter ces trois mots par deux autres : « Diversité et Créativité ».

## **Des expérimentations par le faire soi-même**

Le « faire soi-même » s'est aussi beaucoup développé au cours de ces dernières années : des potagers collectifs, des ateliers pratiques de réalisation de produits d'entretien ou de produits cosmétiques, des ateliers de couture, de tricot... Autant d'occasions de se rencontrer, d'échanger et d'expérimenter ensemble des pratiques qui nous ouvrent la porte des possibles vers une société plus juste et plus respectueuse de l'environnement. Bien plus que des actes pratiques ou techniques, ces initiatives sont le fruit de réflexions sur l'impasse dans laquelle nous mène la société capitaliste néolibérale. Faire de petits gestes ensemble, c'est déjà apporter sa contribution à la construction d'un monde plus juste. C'est aussi l'occasion d'échanger, de débattre, de libérer la parole et de faire connaître nos démarches auprès d'un plus large public.

## Des partenariats multiples

Comme notre nom l'indique, nous revendiquons le fait de travailler avec un public populaire. Pour aller vers ce public, les régionales ont pris l'option de collaborer avec des associations de première ligne, en contact quotidien avec des personnes fragilisées : des centres d'insertion socio-professionnelle, des AID, des CPAS, des plans de cohésion sociale, des maisons médicales... C'est comme ça que sont nés, notamment, les « ateliers conso » ou les « écoles de consommateurs ». D'autres partenariats se mettent en place également avec des centres culturels, avec d'autres associations d'éducation permanente... parce que cela fait sens pour le projet et permet de lui donner une envergure plus importante.



## De nombreux débats citoyens

La plupart des régionales organisent des cycles récurrents de débats citoyens. Qu'ils s'appellent « rencontres citoyennes », « midicinés » ou encore « cafés citoyens », ce sont autant de lieux d'ancrage local qui suscitent une dynamique de débat, développent l'esprit critique et permettent de toucher un public plus large et diversifié. C'est l'occasion de confronter les points de vue et de se laisser bousculer par la multiplicité des regards sur les sujets abordés.

## Voir-Juger-Agir, avec le groupe

« Pour moi, l'éducation permanente dans des groupes, c'est d'abord tisser des liens entre les participants. La convivialité y est donc fort importante. C'est d'abord en se connaissant les uns les autres, en apprenant les différences des autres et en les respectant que l'on peut mieux agir de concert tout en solidarité et bienveillance.

On apprend à connaître la réalité des autres, à partir de l'expertise du vécu de chacun. On confronte les avis de toutes les personnes, on débat et on fait réfléchir. On fait évoluer notre façon de penser. On déconstruit nos préjugés. » [une militante]

Tisser des liens, ouvrir des lieux d'expression collective, d'analyse critique avec les gens, là où ils se trouvent, au départ de

leur réalité de vie, c'est le leitmotiv des EP. Le processus « Voir-Juger-Agir » (VJA) initié par Joseph Cardijn est toujours pleinement d'actualité.

La démarche VJA place les personnes au centre du processus. Ce sont ceux et celles qui sont directement confrontés aux situations injustes, qui vivent au quotidien les inégalités sociales, qui sont les mieux placés pour en parler. Chacun va pouvoir faire part de son indignation, exprimer sa colère face à des situations d'exclusion et d'injustices. On analyse ensemble ces situations et on identifie les mécanismes sous-jacents qui les provoquent. Dans le processus VJA, l'action n'est pas un objectif en soi mais fait partie intégrante du processus. Il n'est pas rare d'ailleurs que ce soit l'action qui mobilise des citoyens pour les amener ensuite vers une réflexion plus approfondie.

« J'ai osé prendre la parole et appris à la donner aux autres. J'ai appris des mécanismes que je ne connaissais pas. On découvre nos propres capacités grâce à la préparation des réunions à tour de rôle (investigations, animation du débat), on en apprend beaucoup sur nous-mêmes et sur les autres. » [un militant]

Le partage des tâches au sein des groupes, la mise en responsabilité de chacun, permettent de valoriser les capacités des uns et des autres. Etre sollicité pour préparer et animer une réunion, pour prendre la parole en public quand on ne l'a jamais fait sont des moments très valorisants qui développent la confiance en soi. Oser sortir de sa zone de confort est une étape fondamentale.

« La méthode VJA n'est pas une simple méthode pédagogique, c'est d'abord et avant tout un processus de transformation sociale vers une société plus démocratique, qui place au centre de sa démarche l'éducation articulée à l'action collective et le développement de toutes les facettes de la personnalité de ceux et celles qui s'y engagent »<sup>1</sup>.

Plusieurs décennies plus tard, on constate que la méthode initiée par Joseph Cardijn n'a rien perdu de sa pertinence !

**Françoise Caudron**



1. M. Mirkes, VOIR – JUGER – AGIR, Esperluette, déc. 1996

## IL ET ELLES TÉMOIGNENT

*Ce que je retiens des Equipes Populaires c'est d'abord et avant tout le fort ancrage local, dans les localités. C'est également le travail de long terme qui est mené, au départ des attentes et besoins des « équipiers » afin d'être des citoyens actifs et solidaires au cœur des lieux de vie. Loin des approches théoriques mais en mobilisant les énergies de la population telle qu'elle est dans sa diversité, les Equipes Populaires pratiquent la démocratie participative, au fond, dans la durée. Telle est la marque de fabrique des Equipes Populaires. Il ne s'agit pas d'une marque déposée mais éprouvée et reconnue. Nul besoin de sondage pour cerner les angoisses et les peurs, pour identifier les besoins de protection à travailler, juste une écoute attentive des épreuves de la vie traversées par les un·e·s et les autres. Humilité et constance dans le travail de terrain, convivialité et fraternité caractérisent le travail quotidien. Chapeau pour cela.*

Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC



*Pour moi les Equipes Populaires c'est : Un mouvement réparti en groupes, des équipes, c'est-à-dire des gens qui avancent dans la même direction. Populaire, j'y vois une force qui vient des citoyens, de la population. C'est d'abord l'occasion pour chacun de partager des ressentis entre citoyens et de le faire savoir à nos autorités de façon constructive, par le dialogue. Pour y arriver, nous avons besoin d'apprendre, d'échanger et c'est là que l'Éducation permanente intervient. Notre mouvement tend à aller vers toutes les populations, il essaie d'atteindre les gens qui n'ont que rarement droit à la parole. De plus il chemine avec chacun où qu'il se situe dans la société. Je suis chrétienne et je retrouve le message renversant de Jésus-Christ dans les EP. J'aime la recherche de justice sociale, la volonté de ne jamais laisser en arrière les droits fondamentaux de chaque humain. Je reprendrai les termes de Guillaume Lohest : « Se questionner ensemble, débattre, à l'aide de tous les outils que nous donne l'Éducation permanente, devenir des citoyens qui prennent part à la vie de la Cité. »*

Monique Renard, militante aux Equipes Populaires de Verviers



### Ça fait...

**75 ans** que les Equipes Populaires mènent un travail remarquable avec leurs militant.e.s intrinsèquement ancrés dans les milieux populaires, au niveau rural comme urbain.

**75 ans** que les Equipes Populaires mènent un travail culturel pour transformer la société vers une société plus égalitaire, plus respectueuse et plus accueillante.

**75 ans** que les Equipes Populaires travaillent en approfondissant des enjeux de société qui se trouvent au cœur de l'actualité, tels que le logement, l'énergie ou encore la démocratie et le rapport aux institutions.

**75 ans** que les Equipes Populaires réalisent un travail fondamental de pédagogie et de délibération collective autour de ces enjeux en se faisant le relais entre les citoyen.ne.s, les politiques et les structures sociales.

**75 ans** que les Equipes Populaires se font le porte-voix des colères...

**75 ans** que les Equipes Populaires façonnent de la dignité.

Ariane Estenne, présidente du MOC



*Depuis 1972, je fais partie des Equipes Populaires. J'ai découvert un monde très varié, de couches sociales diverses, et la venue des femmes nous a ouvert une autre approche de la société. Aux EP on se parle, on s'écoute sur tous les sujets de société : l'économie, le social, le monde de l'entreprise, le monde du travail (les restructurations, la souffrance au travail et la vie des jeunes dans le monde du travail), mais aussi les enfants, l'école et le sens de la vie. On s'écoute, on s'exprime, on ne juge pas et on prend de l'assurance. Même dans les difficultés, on peut se raconter et se sentir moins seul. On ose prendre des responsabilités. Un jour on découvre que nos limites ont changé. On grandit. Pour ma part, ayant été président de la régionale de Charleroi, accompagné du permanent et du comité fédéral, j'ai commencé à écrire des articles pour le bulletin de liaison régional. Et je continue encore aujourd'hui à écrire pour « Equipons-nous » sur beaucoup de sujets pour inviter les amis à la réflexion sur la société. Découvrir la vie du mouvement et collaborer comme militant au futur est une force et un engagement. L'éducation permanente est le seul moyen pour devenir critique, responsable et être émancipé. Vive le groupe local !*

Georges Huybrechts, militant de la régionale de Charleroi



# L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

**En fédération Wallonie-Bruxelles, depuis les années 70, le secteur de l'éducation est subventionné par le ministère de la culture. D'où vient cette particularité ? Plongeons dans l'histoire de l'institutionnalisation de l'éducation permanente<sup>1</sup>...**

C'est dans l'entre-deux-guerres que se dessinent les prémices de l'éducation populaire en Belgique. L'arrêté royal de 1921 « *sur les œuvres complémentaires à l'école* » marque le début d'une politique publique qui vise à soutenir l'éducation et la formation au-delà du cadre scolaire. L'objectif est alors d'occuper le temps libre de l'ouvrier pour éviter qu'il ne sombre « dans l'alcoolisme ou l'oisiveté » ! C'est donc un mélange de motivation paternaliste et de volonté d'émancipation du travailleur qui motivent cette politique. La condition pour être éligible dans ce dispositif est de ne pas faire de propagande religieuse ni politique. Cet arrêté va permettre de développer des projets de bibliothèque, de lecture publique et va donner une reconnaissance à la formation syndicale.

Vu les horreurs qu'elle a engendrée, c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que la nécessité de développer une véritable démocratie culturelle se fait sentir. L'enjeu est de permettre l'éveil critique du citoyen et l'émancipation par la culture. C'est l'amorce d'un processus qui va mener à l'institutionnalisation de l'éducation populaire en Belgique.

## **Première reconnaissance, premiers financements**

En 1976, le premier Décret de l'éducation permanente voit le jour. L'éducation permanente (qui vient remplacer l'éducation populaire) est reconnue d'utilité publique. Ce Décret va reconnaître et financer l'action associative porteuse d'émancipation et de critique de l'ordre établi. Il distingue les organisations d'éducation permanente des adultes (chapitre I du Décret), des organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs (chapitre II du Décret). Ces dernières doivent s'adresser à un public issu du milieu populaire (le public populaire est alors défini par les personnes qui n'ont pas fait d'études supérieures).

*« C'est dans l'action culturelle des travailleurs que se construisent la prise de conscience, la définition des intérêts, l'analyse, la critique, la mobilisation collective des cœurs, le dépassement des découragements, des limites individuelles et la volonté de transformation profonde »<sup>2</sup>.*

Des dizaines d'associations vont alors obtenir une reconnaissance. Cinq ans après la mise en œuvre du Décret, on



dénombrait 84 organisations générales et 31 organisations régionales indépendantes.

Pour les Equipes Populaires, ce Décret permet d'engager du personnel supplémentaire et de se déployer dans toutes les régions, renforçant par la même occasion leur autonomie par rapport au MOC (jusqu'alors c'étaient les permanents du MOC qui étaient en charge du développement des équipes locales). Des moyens financiers importants ont également pu être octroyés pour soutenir et financer des projets locaux d'envergure (voir l'article « Bref, la longue histoire des EP »).

Début des années 2000, une réflexion de fond sur le Décret de 1976 est menée par le ministre de la Culture, M. Rudy Demotte. Elle va porter sur les conditions de reconnaissance, sur le mode de financement et sur le type de public que le monde de l'éducation permanente doit prioritairement cibler (notamment le public dit « défavorisé »). L'enjeu de cette réforme est également

de diversifier le champ d'action du secteur en s'ouvrant à des nouvelles questions sociétales comme la question du genre, l'interculturalité, l'environnement, l'accès aux nouvelles technologies de l'information, etc.

## Vers une professionnalisation du secteur

En 2003, ce nouveau Décret est une réalité. Il institutionnalise les 4 axes d'action de l'éducation permanente (voir encadré). Une distinction sera dorénavant faite entre les associations (actives sur un ou deux axes) et les mouvements (qui doivent être actifs sur minimum trois axes). Un des objectifs de la refonte du Décret était de pousser les associations à sortir de leur « zone de confort » et à investir l'espace public. Des conditions d'activités publiques et de couverture territoriale sont définies. C'est à partir de ce moment-là que les campagnes de sensibilisation vont se mettre en place. Les partenariats sont encouragés. Les critères d'évaluation deviennent plus techniques et quantitatifs. Petit à petit, le secteur se professionnalise pour répondre aux exigences des différents axes.

### Les quatre axes du Décret

Axe 1 - Participation, éducation et formation citoyennes

Axe 2 - Formation d'animateurs, de formateurs, de responsables et d'acteurs associatifs

Axe 3 - Services, outils et recherche

Axe 4 - Sensibilisation et Information visant à sensibiliser le « grand public », ce que nous appelons « campagnes de sensibilisation »

## Nouveau Décret, nouveau mouvement ?

Au sein des Equipes Populaires, le Décret de 2003 va donner un coup de fouet aux dynamiques mises en place, comme le montrent plusieurs articles de ce numéro de Contrastes (journal sans crédit, justice fiscale, publications, campagnes, etc.). La présence sur l'espace public, à travers les campagnes de sensibilisation mais aussi par la multiplication d'activités publiques dans les régionales, va être boostée par les nouvelles conditions de reconnaissance. Elle se combine avec la volonté du mouvement « *doser l'action* ». De plus en plus de groupes et projets aux formes nouvelles prennent place aux côtés des équipes plus anciennes. La militance se diversifie.

Ces nouvelles dynamiques ouvriront la porte à de solides partenariats capables de relayer politiquement les revendications défendues.

## Un Décret relifté en 2018

En 2018, la Ministre Alda Greoli souligne la nécessité de redonner vigueur au Décret de 2003 et de le recentrer sur le principe fondamental de l'éducation permanente. Le titre du Décret va être reformulé. Si cela peut paraître anecdotique, il n'en est rien. Du « *soutien à la vie associative dans le champ de l'éducation permanente* », le Décret a dorénavant pour objet « **le développement de l'éducation permanente dans le champ de la vie associative** ».



Le renversement des mots dans le titre est important. L'éducation permanente n'est plus considérée comme un des champs du secteur socio-culturel mais comme la dimension qui doit sous-tendre les acteurs et les actions de l'ensemble de la vie associative.

### L'article 1<sup>er</sup> du Décret :

« *Le présent Décret a pour objet le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.* »

Aujourd'hui, l'éducation permanente ce n'est pas moins de 300 associations reconnues.

Etre financé pour pouvoir critiquer l'ordre établi... *C'est une chance*, diront certains. *C'est une aberration*, penseront d'autres. Le soutien du secteur par les politiques publiques (et l'obligation en contrepartie de remettre une évaluation justifiant les subsides reçus) peut être vu comme une volonté de contrôle de la colère sociale, une manière de vouloir la canaliser. Mais elle peut au contraire traduire une reconnaissance publique du rôle fondamental de l'éducation permanente dans une démocratie qui doit se renouveler continuellement et être vivifiée. Une chose est sûre, nous constatons chaque jour l'urgence et la nécessité d'ouvrir des lieux d'échange collectifs, des espaces de débat. Et pourvu que l'on puisse longtemps encore y mettre les moyens humains et financiers nécessaires.

Françoise Caudron

1. Cet article est largement inspiré de la vidéo « *L'institutionnalisation de l'éducation permanente en Belgique* » publiée sur le site de la Ligue de l'enseignement et du document « *Evaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente : document de synthèse* », Bernard Fusulier et Marc Zune, GIRSEF-UCL, 2012

2. Georges Liénard, 1977, « *Le droit culturel et les travailleurs* », dans *Les travailleurs, la justice et le droit*, EVO, Bruxelles, pp. 134-152